



Brucher & Associés
Avocats à la Cour



LUXEMBOURG, UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE, UN CADRE LÉGISLATIF SOUPLE ET SÛR

Bien qu'étant un des plus petits états de l'Union Européenne, le Luxembourg dispose d'une des économies les plus performantes de la zone Euro.

Le souci constant de ses autorités publiques d'offrir aux investisseurs un cadre législatif à la pointe du progrès et qui combine souplesse et sécurité n'y est pas étranger. Sa grande stabilité politique et sociale y contribue également.

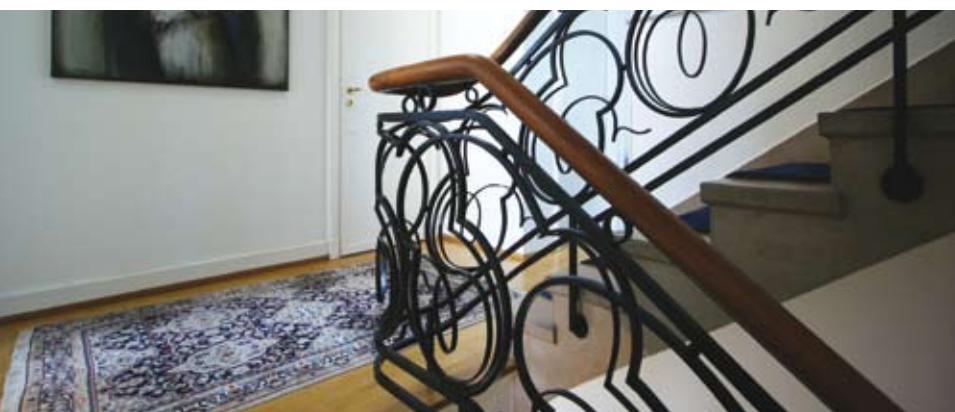
Ainsi, au cours de ces quarante dernières années, son système fiscal et la réglementation de son secteur bancaire ont attiré au Luxembourg un nombre considérable de banques et de sociétés étrangères ainsi qu'un volume impressionnant de fonds provenant aussi bien d'investisseurs professionnels que de personnes privées. La place financière de Luxem-

bourg dispose à l'heure actuelle de plus de 150 banques et se classe comme premier centre européen en matière d'organismes de placement collectif.

Les secteurs industriel et des services ne sont pas en reste, alors que le Luxembourg accueille plusieurs entreprises transnationales leaders dans leur domaine.

Le Luxembourg se positionne également comme un pays en pointe en matière de nouvelles technologies et de e-business.

Vous offrir un service efficace



LES ASSOCIÉS

Notre équipe est composée d'avocats de plusieurs nationalités qui pourront vous apporter leur assistance en langues française, anglaise et allemande en vous faisant bénéficier d'une expérience de plus de trente années de pratique professionnelle.

Jean Brucher est associé au sein de l'étude Brucher & Associés. Il est membre du Barreau de Luxembourg depuis 1975.

Il est particulièrement spécialisé dans le conseil juridique et le contentieux en matière de services financiers, de droit des sociétés, de droit bancaire et de droit administratif.

Il vous assiste et vous conseille en français, en anglais, en allemand et en luxembourgeois.

NOTRE OBJECTIF

Nous recherchons toujours à faire bénéficier notre clientèle de prestations dont le but premier est l'efficacité.

Pour atteindre cet objectif, nous nous efforçons de tenir compte des préoccupations spécifiques à chaque dossier.

Pour nous, un service efficace consiste en :

- un travail de qualité en accord avec vos besoins
 - un service rapide, respectant des délais de réponse extrêmement compétitifs
 - le souci constant de maintenir le coût de nos services dans des limites définies en accord avec vous
 - un contact direct et privilégié avec l'avocat en charge de votre dossier.
-



Marie Bena est associée au sein de l'étude Brucher & Associés. Elle est membre du Barreau de Luxembourg depuis 2003.

Elle est particulièrement spécialisée en matière de contentieux civil, commercial, social et administratif.

Elle vous assiste et vous conseille en français et en anglais.

Nicolas Thieltgen est associé au sein de l'étude Brucher & Associés. Il est membre du Barreau de Luxembourg depuis 2001.

Il est particulièrement spécialisé dans le conseil juridique et le contentieux en matière de droit bancaire et financier, de droit des sociétés et de droit administratif.

Il vous assiste et vous conseille en français et en anglais.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Nous conseillons notre clientèle tant sur les spécificités du droit bancaire et financier luxembourgeois que dans le cadre de transactions internationales.

Nous intervenons aussi bien pour des établissements de crédit que pour des autres professionnels du secteur financier ainsi que pour les clients privés de ces établissements.



LE DROIT ADMINISTRATIF

Nous intervenons régulièrement pour assister et conseiller une clientèle nationale et internationale sur les législations et réglementations luxembourgeoises et européennes en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de marchés publics, d'établissements classés, de droit de l'environnement et d'autorisation d'établissement.

Nous sommes principalement consultés par des collectivités publiques, des sociétés privées actives dans le secteur industriel ou immobilier et des cabinets d'architectes et d'urbanistes.

LE CONTENTIEUX

En cas de différend existant entre parties, nous conseillons nos clients dans le choix des voies judiciaires ou extrajudiciaires présentant les plus grandes chances de solution du litige en faveur de nos mandants.

En cas de contentieux judiciaire, nous représentons et défendons nos clients devant les juridictions civiles, commerciales, sociales et administratives ainsi que devant les juridictions et/ou autorités européennes. Nous les assistons également dans leurs affaires à caractère international.

LE DROIT COMMERCIAL ET DES SOCIÉTÉS

Nous conseillons nos clients à partir de la naissance de leur entreprise jusqu'à sa liquidation.

Pour cela, nous associons le conseil juridique et la rédaction de tout type d'actes à la pratique de différentes catégories de contentieux, tant au service des entreprises que des particuliers.

LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Nous agissons en tant que conseil d'OPCVMs, de fonds alternatifs et de fonds spécialisés, sous forme notamment de fonds à compartiments multiples, ainsi que pour des professionnels spécialisés dans les services à ces fonds.

Dans l'exercice de cette activité, nous exerçons notamment les fonctions de conseil juridique, d'administrateur respectivement de secrétaire juridique desdits OPC et sociétés de gestion luxembourgeoises et/ou étrangères à la demande de promoteurs de réputation internationale établis au Luxembourg, ou dans d'autres juridictions européennes ou d'Outre-Atlantique.



Jean BRUCHER
Nicolas THIELTGEN
Marie BENA

10, rue de Vianden
B.P. 507
L-2015 Luxembourg
T- 00 352/26 0 27
F- 00 352/26 0 27 200

www.brucherlaw.lu

